**Commune de Chavannes-sur-l'Etang**
*République Française*
*Département du Haut-Rhin*
*Arrondissement d'Altkirch*

*Nombre de conseillers élus : 15*
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages : 15

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du jeudi 18 Juin 2026 à 19h30

Procès-verbal affiché le : 03/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni à la mairie, après convocation légale.

*Feuille de présence :*

| Conseillers | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Pouvoir |
|---|---|---|---|---|
| ASTGEN Denis | X | | | |
| BEZILLE Didier | X | | | |
| CALLERANT Anne-Laure | X | | | |
| DIEFFENBACHER Cyril | X | | | |
| GUILBERT Virginie | | X | | |
| HABY Pierre | X | | | |
| HERBELIN Philippe | X | | | |
| MAIRERICHARD Ingrid | X | | | |
| MARTINEZ-ASTGEN Hélène | X | | | |
| MERCELAT Nadine | X | | | |
| MODENA Lucas | | X | | DIEFFENBACHER Cyril |
| SELLEM Mina | X | | | |
| TAGLANG Florian | X | | | |
| VOILLOT Christine | X | | | |
| WININGER Christian | X | | | |

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance à 19H30 et désigne Mr DIEFFENBACHER Cyril comme secrétaire de séance.

## 2. APPROBATION DES DEUX DERNIERS COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire à transmis préalablement à la réunion les comptes rendus de la réunion du 20 mars et du 30 avril qui sont soumis pour Approbation . Pas de commentaires sur le comptes rendus qui sont acceptés et signés par les parties présentes .

## 3. ECOLE – RPI

**A ) Il est présenté par le 1er Adjoint Mr DIEFFENBACHER les points ci dessous pour avis et discussions en vue de la mise en place d' un accueil périscolaire du matin**

- Sondage envoyé en début mai aux parents afin d'étudier l'intérêt de mise en place d'un accueil
  - Retour de **tous les parents**
  - **57 élèves** susceptibles d'être accueillis

- Les informations réceptionnées à prendre en compte :
  - L' accueil n'entrera pas dans le champ déclaratif de Jeunesse et Sport = **Pas de subventions / ni aides**
  - la définition de la capacité d'accueil reste **la prérogative de la mairie en fonction de la taille des locaux disponibles**
  - **1 animateur pour 10 enfants de - 6 ans** et **1 animateur pour 14 enfants de + 6 ans**
  - Les animateurs peuvent être non qualifiés mais un plus serait d'avoir des animateurs avec BAFA ou équivalent
  - Assurances nécessaires : RC pour l'organisateur = A redéfinir dans le contrat d'**assurance de la Mairie**
  - Il n'y a aucune aide financière

- Le déploiement : Réunion à planifier en semaine pro. avec les mairies Vs le RPI afin de définir la stratégie
  - Définir l'endroit d'accueil ? = Unique ou sur les Deux sites ?
  - Définir les personnes pouvant assurer l'accueil / Pour le moment 3 candidats.
  - Réaliser contrat spé avec la Mairie + définition taux horaire
  - Définir si nous prenons toutes les personnes / si Non , comment arbitrer
  - Devons nous faire payer l'accueil = PI : Montreux-jeune demande **4€ / J**
  - Comment et quand communiquer = !! période de vacances arrive = garder le lien avec Ecole !!

**Discussions autour de ce sujet qui retient un avis positif des élus présents . A poursuivre les modalités plus en détail de mise en place .**

**B ) Il est présenté par le 1er Adjoint Mr DIEFFENBACHER le lancement des travaux de mise en sécurité de l' Ecole**

- Démarrage en juillet du chantier concernant **la mise en place des portails**
  - Commande en cours / 27k€ TTC Scté Tino Trans
  - Réunion de chantier réalisée
- Démarrage en Octobre du chantier concernant **la fermeture en Arrière du complexe**
  - Commande à faire (Scté Di Luca / 4,8k€) = l'artisan n'était pas disponible pour Juillet / Aout / Septembre

- Démarrage aux vacances de Noel du chantier concernant **la mise en place des films anti-flagrants**
  - Chantier à définir (Scté Est print – 5k€)

Subventions de DETR de l' Etat confirmées à hauteur de 6 216 Euros pour le projet de mise en sécurité de l' Ecole

## 4 . APPEL D' OFFRES ET PASSATION DE MARCHES – CENTRE JEAN BARTHOMEUF

Mr Le maire présente la situation sur les Appels d' Offres des lots 18 et 19 pour la réalisation des Aménagements Extérieurs du Centre Jean Barthomeuf qui ont été lancés suivant descriptif de ELAN VRD le 2 Mai en procédure adaptée MAPA suivant le Code des Marchés Publiques . En parallèle une consultation a été lancée pour le lot Cuisine et Bar .

- Remise des offres pour les Aménagements Extérieurs via la plateforme Alsace Marchés Publics le 29 Mai 2026 , nous avons reçu 2 offres pour le lot 18 , 5 offres pour le lot 19 et 3 offres pour le lot Cuisine – Bar
- Analyse des offres par ELAN VRD pour les Lots 18 et 19 , réunion d' évaluation et de décision avec la Commission Appel d' Offre de la Commune le 11/06/2026 . Une négociation est en cours sur le lot 18 et décision finale à convenir après retour des entreprises .
- Ci-dessous plans des Aménagements extérieurs et Cuisine/ Bar

Mr Le Maire présente les sélection et solutions retenus :

Lot 18 Aménagements Extérieurs : Négociation entre 2 entreprises SN MULLER PAYSAGES de Geispitzen et STP MADER de Guebwiller , **Montant final en négociation pour un montant max de 304 584,90 Euros**

Lot 19 Eclairage Extérieur : reçu 5 offres et en attribution à **l ' entreprise ETP de Streinbrunn-le – Haut pour un montant de 20 938,00 Euros**

Lot 20 Cuisine et Bar : Reçu 3 offres et attribution à l' entreprise **AUDEBERT Grandes cuisines de Soultz pour un montant de 32 986,75 Euros**

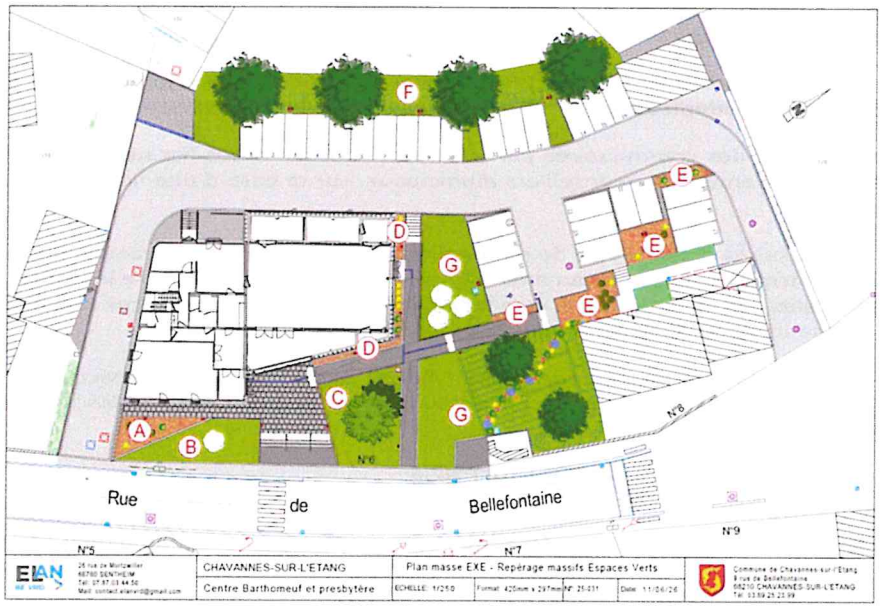
**VU** la procédure formalisée, les procès-verbaux et rapports de la commission d'appel d'offres, de la commission de la procédure de dialogue compétitif et les avis du jury de concours, avec les noms et qualités des personnes qui y ont siégé, ainsi que le rapport de présentation de la personne responsable du marché prévu par les articles R. 2184-1 à R. 2184-6 du code de la commande publique ou les informations prévues par les articles R. 2184-7 à R. 2184-11 de ce même code le Code Général des Collectivités Territoriales,

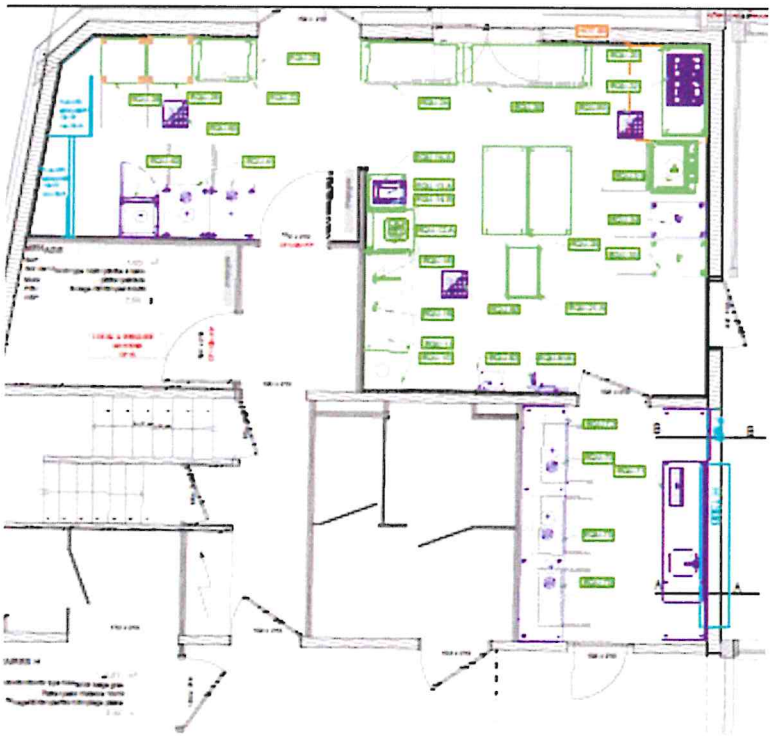
**VU** Les documents de candidature du titulaire, les renseignements, attestations et déclarations fournis en vertu des articles R. 2143-6 à R. 2143-12 et R. 2143-16 du code de la commande publique. »
Les avenants aux marchés et accords-cadres sont transmis au préfet ou au sous-préfet pour contrôle de l' Egalité

**VU** La Délibération de Conseil Municipal DEL 2025-022 du 23 Octobre 2025 autorisant Mr Le Maire à lancer les procédures d' appel d' offres aux entreprises , à sélectionner et souscrire les contrats aux entreprises ,

Le Conseil Municipal, :

- **ACTE SANS AVIS DEFAVORABLE** du PV final de sélection des Entreprises du 11 juin 2026 et le PV de sélection des entreprises et l' invitation à négocier préparées par ELAN VRD .



## 5. RENOUVELLEMENT DE LA COMMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

VU le 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire ;

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

CONSIDERANT que la nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune ;

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de CHAVANNES-SUR-L'ETANG :

**LISTE CCID 2026**

| Civilité | Nom de naissance | Prénoms | Date de naissance |
|---|---|---|---|
| 1 M. | ANTOINE | Jean-Charles | 10/01/1968 |
| 2 M. | BARBIER | Daniel Charles Eugène | 25/09/1952 |
| 3 Mme | BARBIER | Aurélie | 07/12/1987 |
| 4 M. | BEAUD | Michel | 18/09/1952 |
| 5 M. | CLAUDE | Pascal | 22/06/1962 |
| 6 Mme | COMPAGNON | Fabienne | 13/06/1963 |
| 7 M. | DIEFFENBACHER | Yves Jules Ernest | 08/12/1943 |
| 8 Mme | DIETRICH | Sylviane Gabrielle Juliane | 20/04/1952 |
| 9 M. | DORNIER | Roland Paul | 01/05/1947 |
| 10 Mme | FREYBURGER | Sylvia | 16/06/1954 |
| 11 M. | GINDRE | Christian André Michel | 29/03/1954 |
| 12 M. | GOMEZ | Jacques José Marie | 11/07/1951 |
| 13 M. | HEGELE | Jean Claude Marcel | 16/01/1951 |
| 14 Mme | HERBELIN | Marie-Chantal | 07/04/1962 |
| 15 M. | KANMACHER | Michel Henri | 12/07/1953 |
| 16 Mme | KELIL | Eliane Lucienne Augustine | 06/06/1951 |
| 17 Mme | LABRELL | Agnès | 22/07/1957 |
| 18 M. | MAIRERICHARD | Pascal | 16/11/1972 |
| 19 M. | MOROSINOTTO | Jean Francois | 11/08/1953 |
| 20 M. | QUIQUEREZ | Alain Emile Louis | 08/06/1952 |
| 21 Mme | RATTI | Madeleine Monique Marie | 28/01/1941 |
| 22 M. | ROTH | Patrick | 06/04/1956 |
| 23 Mme | SCHMITT | Catherine | 11/031961 |
| 24 Mme | SUZATZ | Régine | 17/04/1958 |

## 6 . INSTAURATION DES DEMANDES DES PERMIS DE DEMOLIR SUR LA COMMUNE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.421-27 et R.421-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction a permis de démolir, notamment pour la mise à jour du cadastre communal et de la conservation du patrimoine ;

Le Conseil Municipal , **ADOPTE A 13 VOIX POUR , 1 VOIX D'ABSTENTION**

D'instaurer le permis de démolir, à compter du 18 juin 2026 pour tous les travaux ayant pour objet

de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

Sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'Urbanisme :

· Les démolitions couvertes par le secret de la défense nationale

· Les démolitions effectuées en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du code de la santé publique sur un immeuble insalubre

· Les démolitions effectuées en application d'une décision de justice devenue définitive les démolitions de bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés en application du chapitre 1er du titre IV du livre 1er du code de la voirie routière.

· Les démolitions de lignes électriques et de canalisations

Exécutoire de plein droit Lois n°82213 et 82623 des 2 mars et 22 juillet 82.

## 7 . MISE EN PLACE DE REPRESENTANT AUPRES DE L'ADAUHR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'ADAUHR-ATD et notamment l' article 4 ;

CONSIDERANT que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

**Le Conseil Municipal DESIGNE à l' UNANIMITE :**

DELEGUE TITULAIRE **: ASTGEN Denis**

DELEGUE SUPPLEANT**: BEZILLE Didier**

## 8. MISE EN PLACE DE REGISSEURS POUR DEBIT DE BOISSONS

La régie Animations - Débit de boissons a pour régisseur monsieur WININGER Christian, qui a été nommé Adjoint au Maire et pour suppléant ASTGEN Denis Maire de la commune.

Cette situation existe depuis juin 2021, mais les rôles n'étaient pas les mêmes à l'époque. Un Maire et un Adjoint ayant par conséquent signatures et délégations sur les actes de la commune ne peuvent pas être régisseurs d'une régie de la commune.

Il faut par conséquent émettre un arrêté de fin de fonction pour monsieur WININGER et monsieur ASTGEN . Puis émettre un arrêté de nomination de deux nouvelles personnes pour cette régie. Un agent de la commune ou un élu sans délégation peut être nommé .

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l' article R1617-3 en place depuis le 1er mars 2006

**CONSIDERANT** que le régisseur titulaire et son suppléant ayant qualité d' ordonnateur en tant que Maire et Adjoint et ne peuvent plus être régisseur

Après appel à candidatures pour le poste de régisseur titulaire et suppléant :

**Le Conseil Municipal PREND ACTE qu'est donc désigné en tant que :**

**REGISSEUR TITULAIRE :** Christine VOUILLOT

**REGISSEUR SUPPLEANT**: Ingrid MAIRERICHARD

L' Arrêté No 2026 – 17 de fin de mission est mis en place au 30/06/2026 ainsi que l' Arrêté No 2026- 18 de nomination est mis en place vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 1er juillet 2026.

## 9 . RESOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES POUR PERISCOLAIRE

Dans le cadre de la mise en place par La Commune ou le RPI Chavannes -Montreux Vieux , d'un périscolaire d' accueil du matin afin de proposer aux parents un service d' accueil aux parents suivant conditions à convenir ,

- Sur rapport de l'autorité territoriale,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois et accroissement d'activité
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Considérant qu'il convient de procéder à la création des emplois au sein de la Commune

Le Conseil Municipal DELIBERE AVEC 14 VOIX POUR

- Création de 8 postes d'agents d'accueil périscolaire- adjoints d'animation CAT C à temps non complet au sein de la Commune suite à la mise en place d'un périscolaire du matin , à convenir suivant besoin de service .

## 10. AUTRES POINTS

### A ) Mise en place de Food Truck sur la Commune

La Commune recherche un ou des exploitants de Food truck pour offrir une solution de restauration rapide aux habitants, villages avoisinants et camping caristes.

Le positionnement à proximité du site de l'aire camping-car CCSAL est privilégié .

Afin de garder une équité avec les commerces du village établis et payant leur imposition, il est proposé de mettre en place un loyer de location forfaitaire par journée/ soirée de présence aux conditions :

30 Euros TTC forfaitaire par journée/ soirée de présence sans branchement électrique

35 Euros TTC forfaitaire par journée/ soirée de présence avec branchement électrique prise 2P+T 16 A max

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal DELIBERE AVEC 14 VOIX POUR

A la mise en place de Food Truck sur la Commune , afin de garder une équité avec les commerces du village établis et payant leur imposition il est proposé de mettre en place un loyer de location forfaitaire par journée/ soirée de présence aux conditions :

30 Euros TTC forfaitaire par journée/ soirée de présence sans branchement électrique

35 Euros TTC forfaitaire par journée/ soirée de présence avec branchement électrique prise 2P+T 16 A max à définir suivant faisabilité

**B ) Election Sénatoriales le 27 Septembre**

Rappel de la date et di leu de l' élection à Colmar avec pour notre Communes trois Grands Electeurs + Suppléants . Il est obligatoire de voter sous peine de pénalité

**C ) Opération Brioches**

Comme chaque année il est organisé la vente de brioches au sein de la Commune au profit de l' ADAPEI entre le 8 et le 13 Septembre cette année . Nadine Mercelat 4éme Adjointe gère l' organisation en délégation du Maire , les Elus sont invités par groupe de 3 à réaliser la vente au porte à porte suivant schéma de répartition discuté

**D ) Octobre Rose le 11 Octobre**

Une réunion va être organisée avec les associations du Village afin de les fédérer à l' organisation inter-association d' un évènement Octobre Rose le 11 Octobre au profit de la lutte contre le cancer du sein .

## 11. POINTS DIVERS

**A ) Ecole et forte chaleur**

Il est discuté le fonctionnement de l' Ecole durant cette période de canicule , sauf Arrêté Préfectoral il n' est pas envisager de fermer l' accueil de l' école durant cette période . Les aprents ont toutefois la possibilité de garder les enfants chez eux si ils se souhaitent . Le corps enseignant adaptera les sorties et activités durant cette période de canicule .

**B ) Canicule et support aux Ainés isolés**

Il est discuté la mise en place par la 4eme Adjointe Nadine Mercelat sous délégation du Maire d' un support aux Ainés Isolés en établissant un contact téléphonique et d' une visite à domicile si nécessaire. Nous communiquerions aussi de cette campagne dans notre Infos Chavannes de fin Juin . A convenir suivant cette campagne des démarches à mettre en place à l' avenir pour palier à l'isolement des Ainés durant la canicule . Nous explorons avec le service social de la CCSAL afin de définir avec ces derniers un plan de support aux Séniors de la Commune tout au long de l' Année .

**C ) Support aux Jeunes de la Commune**

Il est présenté la mise en place par la 4eme Adjointe Nadine Mercelat sous délégation du Maire d' une présence du DJM Bureau Mobile Jeunesse tous les quinez jours sur la parking du Cimetière afin d' accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches ( emploi , formation , orientation ...)et de faciliter l' accès aux services de proximité . A définir un plan par la Commission en charge du Social d' actions complémentaires après des jeunes de la Commune .

La séance est levée à 21h45

Chavannes-sur-l'Etang

Le Maire, Denis ASTGEN

MAIRIE de CHAVANNES-sur-L'ETANG * Haut-Rhin *

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
## Séance du 18 Juin 2026

| | |
|---|---|
| ASTGEN Denis | |
| BEZILLE Didier | |
| CALLERANT Anne-Laure | |
| DIEFFENBACHER Cyril | |
| GUILBERT Virginie | Excusée |
| HABY Pierre | |
| HERBELIN Philippe | |
| MAIRERICHARD Ingrid | |
| MARTINEZ-ASTGEN Hélène | |
| MERCELAT Nadine | |
| MODENA Lucas | Absent , Procuration pour Dieffenbacher Cyril |
| SELLEM Mina | |
| TAGLANG Florian | |
| VOILLOT Christine | |
| WININGER Christian | |